

31 JANVIER. JOURNÉE
D'ACTION DE GRÂCE
POUR NOTRE
VOCATION



Les traces de l'histoire

Le bref de la fondation « Ad ea par quae » reconnaissait, dans les dispositions de l'alinéa quatrième, la faculté d'écrire la règle opportune et nécessaire pour le gouvernement et la gestion de la nouvelle Congrégation des Écoles Pies.

Entre la date de fondation, 6 de mars de 1617 et l'approbation finale du texte des Constitutions, 31 de janvier de 1622, il se passe près de cinq ans, dans lesquels la vie des naissantes Écoles Pies se développe avec l'impulsion décidée du service aux enfants et les orientations de Calasanz, qui avec son expérience de plus de vingt ans comme *Préfet* à la tête des écoles, et les documents déjà existants, répondait aux besoins qui se posaient. La correspondance fréquente et étroite avec les nouvelles fondations lui fournissait la surveillance nécessaire pour un bon fonctionnement aussi du travail d'enseignement comme de la vie des nouveaux religieux.

Dans ces années s'ouvre à Rome le premier noviciat, sous la guide du la Bienheureux Peter Casani, fidèle compagnon du fondateur ; on fonde des Écoles Pies à Narni, Mentana, Magliano, Moricone, Carcare, Fanano et Norcia, en plus d'une deuxième école à Rome, tandis que de nouveaux piaristes s'ajoutent à la tâche commencée. Calasanz accompagne les progrès des écoles et des communautés avec ses paroles expertes de Père et enseignant, invitant chacun à se donner à fond au Seigneur et aux enfants.

Les prescriptions du bref de fondation on eu besoin, toutefois, de l'insistance du Cardinal Protecteur Giustiniani, pour forcer Calasanz à écrire le texte des Constitutions. Le Saint le rappelle dans son *Rapport* de 1623 : « Le Cardinal Giustiniani lui-même en 1620 a ordonné le P. Joseph sortir de Rome pour écrire Constitutions, qu'il jugeait nécessaires à la bonne marche de la Congrégation, et il l'a fait en se retirant à la maison des Écoles Pies de

Narni, où il a composé les Constitutions, qui ont été plus tard, le 31 de janvier de 1622, approuvées par Bref Apostolique de S.S. Gregorio XV »¹.

Ainsi, à l'automne de 1620, Calasanz commence la rédaction des Constitutions, qu'il finit au début de l'année qui suit. La mort du Pape Paul V en janvier 1621 précipite son retour à Rome pour demander au Saint Siège l'approbation du texte constitutionnel. Faites les consultations appropriées entre les premiers compagnons et d'autres amis religieux, le manuscrit est présenté à la Congrégation des Religieux pour son examen et approbation.

Se référant au processus d'approbation des Constitutions, dit S. Giner : « Le fondateur est allé féliciter le nouveau Pape (Grégoire XV) pour son élection, peut-être accompagnée de Giustiniani. Et dans cette audience lui a présenté un mémorial dans lequel il lui suppliait l'approbation des Constitutions et, de forme voilée, l'élévation de la Congrégation Pauline à Ordre Religieux des vœux solennels »². Commence ainsi un double processus qui se développera en parallèle pendant les mois suivants de l'année 1621 : la reconnaissance de l'œuvre de Calasanz comme Ordre Religieux de vœux solennels et l'approbation du texte des Constitutions.

L'élévation à Ordre Religieux de vœux solennels trouvait l'obstacle indiqué dans le canon 13 du IV Concile de Latran sur *les Maisons Religieuses*, qui restreint les fondations de nouveaux instituts religieux. Le Cardinal M.A. Tonti, Président de la Commission pour les affaires des Écoles Pies, a été persuadé du besoin et de la nouveauté de l'œuvre de Calasanz à la réception du célèbre Mémorial dans lequel Calasanz défendait et dignifiait le ministère de l'éducation, méritant la reconnaissance d'Ordre Religieux de vœux solennels le 18 novembre 1621.

Le nouveau statut dont jouissait la famille piariste nécessitait encore l'approbation du texte des Constitutions, qui, après un processus minutieux d'examen et de contributions, a été signé par Grégoire XV le 31 janvier de 1622.

On fermait ainsi le processus fondateur des Écoles Pies. Ce qui a commen-

.....

1 J. CALASANZ, *Informe sobre las Escuelas Pías*. Roma. 1623. EGC II, p.172.

2 S. GINER, *San José de Calasanz. Maestro y fundador*. Madrid. 1992, pp.577-578.

cé à l'automne de 1597 dans la paroisse de sainte Dorothée du Transtevere comme une aventure éducative sans précédent en faveur des pauvres, atteint au début de 1622, avec l'approbation des Constitutions de l'Ordre des Écoles Pies, la reconnaissance maximale ecclésiale pour une œuvre, celle de Calasanz et des premiers piaristes, née « dans l'Église de Dieu et sous l'impulsion de l'Esprit Saint » qu'avait l'intention de se livrer *sans repos* à l'éducation de plus petits et pauvres.

Le Constitutions calasanctiennes : reconnaissants à cause de la même vocation.

Le texte écrit par Calasanz à Narni nous surprend par sa concision et force : trois parties dans lesquelles, suivant un schéma classique et répété entre les Clercs Réguliers, il parvient à condenser les clés d'identité de sa nouvelle famille religieuse : son dévouement à la tâche éducative, service dans la pauvreté, la prière commune et vie fraternelle, référence privilégiée à Marie et l'amour de Jésus, le Seigneur, centre de la vie du piariste.

Les intuitions assises dans le long processus de fondation sont fixées dans les Constitutions comme la meilleur manière de réponse à la vocation reçue. Les vingt-cinq ans après le début de *l'école pour tous* de la Transtevere trouvent dans le texte calasanctien leur reflet le plus fidèle : les documents pédagogiques et organisationnels qui ont moulé la vie des écoles et des collaborateurs, les usages et coutumes des origines, ainsi que les ordonnances nécessaires requises par la nouvelle réalité d'un Ordre Religieux dédié exclusivement au ministère de l'éducation présents dans le texte, offrent une synthèse précise de l'identité piariste primitive.

Après l'approbation pontificale, Calasanz appelle à plusieurs reprises à tous à adapter la vie et le ministère à ce qui est prescrit dans les Constitutions. La lecture régulière du texte, prescrite comme norme dans les premières communautés piaristes, demandait d'écouter et marcher d'accord avec la vocation reçue. Le Saint est fermement convaincu de cette fonction de communion que les Constitutions exercent, contribuant à la concorde et l'unanimité de la pensée et l'action dans les Écoles Pies : « Je souhaite que tous agissent d'un seul cœur et d'une seule âme au service de Dieu » c'est le conseil récurrent de ses lettres visant à l'observance des Constitutions.

Les Constitutions expriment les certitudes qui ont soutenu la vie de Calasanz et ont dynamisé depuis le début de la mission de l'Ordre ; en elles convergent le désir de Dieu, qui a livré au Saint le charisme calasanctien, et la réceptivité humble du fondateur et les premiers compagnons qui ont réussi à exprimer dans ce texte et à concrétiser avec leur vie un projet commun au service des plus petits, qui leur invitait à vivre

- *Centrés dans le Christ*, le Seigneur, avec le désir conscient et renouvelé de vivre uniquement pour Lui et de lui plaire en tout (CCal. 34)
- *Pauvres* avec et comme Marie de Nazareth, pour se livrer avec un cœur libre aux plus petits et abandonnés (CCal. 4)
- *Prêts à travailler sans repos à l'école*, animés par l'exemple et la parole de Jésus : « ce que vous avez fait à l'un d'entre eux, mes petits frères, c'est à moi que vous l'avez fait » (CCal. 4)
- *Attentifs et dociles à la voix de l'Esprit*, qui murmure dans le cœur des manières nouvelles de répondre aux besoins de chaque instant (CCal. 48)
- *Enracinés et audaces* pour vivre dans l'Église de Dieu et sous la guidance de l'Esprit Saint, à la recherche de la Gloire de Dieu et le bien du prochain (CCal. 1 ; 345)

Les Constitutions calasanctiennes ont tissé l'histoire centenaire des Écoles Pies : des générations de piaristes ont grandi et marché accompagnés par leur esprit, qu'ils ont su préserver avec amour d'enfants dans la mémoire et dans le cœur, traduisant de manières différentes et risquées la parole de Calasanz. Constitutions calasanctiennes qui marquent le même battement piariste capable de devenir vie dans les multiples services et tâches à côté des petits et des pauvres.

L'approbation des Constitutions a confirmé Calasanz dans son désir de servir l'Église dans la mission éducative, et a scellé dans son cœur un chemin vocationnel qui l'a conduit à un don de soi chaque fois plus plein et conscient au Seigneur et aux petits dans l'école ; elle a cimenté le projet de vie partagée dans les Écoles Pies avec les premiers compagnons et a obtenu

une carte de citoyenneté à une nouvelle famille religieuse, ce qui a représenté un élan renouvelé de la tâche éducative et a offert des garanties plus stables pour répondre avec fidélité à la vocation reçue.

Par tout cela, les Constitutions calasanctiennes sont la référence pour la vie des Écoles Pies d'hier et d'aujourd'hui, qui ont su interpréter avec succès les intuitions qui ont confirmé le projet piariste de vie et de mission, comme D. Cueva dit : « Il est bon de voir comment sont passés aux nouvelles Constitutions de l'Ordre les trois bijoux les plus propres des Constitutions calasanctiennes , qui étaient jaillis directement de l'esprit et le cœur du Saint fondateur : la Préface, le quatrième vœu et la devise. La double face de la devise calasanctienne, *Dieu et le prochain*, continue à être le meilleur programme pour le piariste : remercier Dieu sa vocation et livrer la vie généreusement pour les enfants et les jeunes »³.

.....
3 D. CUEVA, *Calasanz y sus constituciones*. Salamanca, 1979, pp.37-38.

CÉLÉBRATION D'ACTION DE GRÂCE POUR LA VOCATION PIARISTE

Unis au Christ, Seigneur, pour lui plaire en tout (CCal. 34)

AMBIANCE

Dans le centre de l'espace de prière ou dans un autre endroit bien visible pour tous ceux qui participent, on place de façon digne et appropriée :

- Le livre des constitutions et une grande bougie allumée.
- Un récipient avec de petites bougies éteintes (une par participant).
- Les armoiries des Écoles Pies. Si on n'as pas un sceau de taille moyenne, on peut utiliser la croix - distinctive.
- Une relique ou une image de saint Joseph de Calasanz.

Dans l'ambon ou sur un lutrin, la Bible ou le Lectionnaire avec lequel on proclamera l'Évangile (Mt 25, 31-46.) (Le jugement des nations)

MOT DE BIENVENUE

Calasanz écrit au P. Cananea, recteur de Frascati, dans l'année 1623 : « Je vous prie instamment d'avoir grand soin et d'utiliser toute diligence afin que les écoles aillent bien e également l'observance des Constitutions, en quoi je vous demande de faire une attention particulière et je ne laisserai

pas de vous aider en ce que je le pourrai, et de demander au Seigneur de vous donner la grâce et la force » (EpCal 165).

Dans bon nombre de ses lettres, Calasanz demande de faire attention avec dévouement à cette double tâche : l'attention aux élèves, « pour que les écoles aillent bien » et l'observance des Constitutions, voyant à ce que la vie piariste serve à chacun pour répondre avec fidélité à la vocation reçue.

Le 31 janvier nous rappelons l'approbation, dans l'année 1622, des Constitutions calasanctiennes par le Pape Grégoire XV ; dans cette Année Jubilaire Calasanctienne nous tenons à remercier Dieu pour le don de la vocation piariste qui unit à tous les piaristes : ceux qui nous ont précédé dans la voie tracée par notre fondateur, et ceux qui partagent avec nous la vie et la mission de l'Ordre dans chacune des présences et des œuvres qui prolongent le rêve de Calasanz.

Les Constitutions expriment les certitudes qui ont soutenu la vie de Calasanz et ont dynamisé depuis le début de la mission de l'Ordre ; en elles convergent le désir de Dieu, qui a donné à Notre Saint Père le charisme calasanctien, et la réceptivité humble du fondateur et les premiers compagnons, qui ont réussi à exprimer dans ce texte et à concrétiser avec leur vie

un projet commun au service des plus petits, qui leur invitait à vivre

- *Centrés dans le Christ*, le Seigneur, avec le désir conscient et renouvelé de vivre uniquement pour Lui et de lui plaire en tout (CCal. 34)
- *Pauvres* avec et comme Marie de Nazareth, pour se livrer avec un cœur libre aux plus petits et abandonnés (CCal. 4)
- *Prêts à travailler sans repos à l'école*, animés par l'exemple et la parole de Jésus : « ce que vous avez fait à l'un d'entre eux, mes petits frères, c'est à moi que vous l'avez fait » (CCal. 4)
- *Attentifs et dociles à la voix de l'Esprit*, qui murmure dans le cœur des manières nouvelles de répondre aux besoins de chaque instant (CCal. 48)

- *Enracinés et audaces* pour vivre dans l'Église de Dieu et sous la guide de l'Esprit Saint, à la recherche de la Gloire de Dieu et le bien du prochain (CCal. 1 ; 345)

Les Constitutions reflètent le don du charisme calasanctien que Dieu a accordée à notre Ordre ; son approbation signifie la fin du processus de la fondation des Écoles Pies, confirmant dans le cœur de Calasanz son désir de vivre « dans l'Église de Dieu et sous la guide de l'Esprit Saint » et de se livrer *sans repos* à la formation humaine et chrétienne des enfants.

N'oubliez pas que l'approbation des Constitutions calasanctiennes signifie une occasion pour renouveler notre option pour la suite de Jésus sur la route tracée par saint Joseph de Calasanz et pour remercier Dieu le don de la vocation piariste, vécu dans l'Église et entre les plus petits.

CHANT

On peut chanter / écouter est en ce moment un chant à Calasanz qui parle de son dévouement à la mission éducative ou à l'identité piariste.

Suggestions (*en espagnol ; dans d'autres langues on devrait chercher*) : « Ponte de pie », de la cassette *Hubo un hombre.* / « Pobres de la Madre de Dios », de l'œuvre musicale *Como grano de trigo.*

PROCLAMATION DE LA PAROLE DE DIEU

Introduction : la parole de Jésus a touché le cœur et la vie de Calasanz, qui s'est laissé interpeller par elle. Dans ses Constitutions nous trouvons des allusions fréquentes aux textes de l'Écriture, qui avec l'expérience du Saint, tissent peu à peu le texte calasanctien.

Calasanz connaît bien la parole biblique, et il l'emploie dans ses Constitutions dans lesquelles on trouve des images, des métaphores et des textes de profonde saveur évangélique. Aucun autre n'exprime l'expérience de Calasanz et son profond amour pour le Seigneur comme la parabole de la fin des temps.

Ce texte a trouvé au cœur de Calasanz la *terre bonne* dans laquelle est né

le fruit abondant des Écoles Pies. Accueillons-le avec notre écoute et notre gratitude.

Un lecteur proclame, debout ou dans l'ambon, le texte de Mt 25, 31-46

+ Lecture du Saint Évangile selon St. Matthieu

Alors, Jésus leur proposa une autre parabole : «Quand le Fils de l'homme viendra dans sa gloire avec tous les anges, il siégera sur son trône royal. Tous les peuples de la terre seront rassemblés devant lui et il séparera les gens les uns des autres comme le berger sépare les moutons des chèvres; il placera les moutons à sa droite et les chèvres à sa gauche. Alors le roi dira à ceux qui seront à sa droite: «Venez, vous qui êtes bénis par mon Père, et recevez le Royaume qui a été préparé pour vous depuis la création du monde. Car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire; j'étais étranger et vous m'avez accueilli chez vous; j'étais nu et vous m'avez habillé; j'étais malade et vous avez pris soin de moi; j'étais en prison et vous êtes venus me voir.» Ceux qui ont fait la volonté de Dieu lui répondront alors: «Seigneur, quand t'avons-nous vu affamé et t'avons-nous donné à manger, ou assoiffé et t'avons-nous donné à boire? Quand t'avons-nous vu étranger et t'avons-nous accueilli chez nous, ou nu et t'avons-nous habillé? Quand t'avons-nous vu malade ou en prison et sommes-nous allés te voir?» Le roi leur répondra: «Je vous le déclare, c'est la vérité: toutes les fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait.» Ensuite, le roi dira à ceux qui seront à sa gauche: «Allez-vous-en loin de moi, maudits! Allez dans le feu éternel qui a été préparé pour le diable et ses anges! Car j'ai eu faim et vous ne m'avez pas donné à manger; j'ai eu soif et vous ne m'avez pas donné à boire; j'étais étranger et vous ne m'avez pas accueilli; j'étais nu et vous ne m'avez pas habillé; j'étais malade et en prison et vous n'avez pas pris soin de moi.» Ils lui répondront alors: «Seigneur, quand t'avons-nous vu affamé, ou assoiffé, ou étranger, ou nu, ou malade, ou en prison et ne t'avons-nous pas secouru?» Le roi leur répondra: «Je vous le déclare, c'est la vérité: toutes les fois que vous ne l'avez pas fait à l'un de ces plus petits, vous ne l'avez pas fait à moi non plus.»

Et ils iront subir la peine éternelle, tandis que ceux qui ont fait la volonté de Dieu iront à la vie éternelle. »

Parole du Seigneur

La proclamation conclue, on laisse un temps de silence méditatif.

ÉCOUTONS LA PAROLE DE CALASANZ

Introduction : Le texte que nous venons d'entendre a fait écho dans l'existence de Calasanz et il l'a complètement transformée. Les premiers biographes et ceux qui ont vécu avec lui sont d'accord que lui, « touché par Dieu, a décidé de se donner aux enfants pauvres de tout son cœur », séduit par un amour renouvelé du Seigneur, qu'il a trouvé chez les enfants.

L'écho de la parole et l'expérience de Jésus, servi dans les pauvres, Calasanz le reflète dans la *Préface* des Constitutions, un texte privilégié pour voir la plus authentique fibre d'identité piariste.

Un lecteur, debout, lit la *Préface* des Constitutions :

« Dans l'Église de Dieu, toutes les familles religieuses, par des apostolats divers, cherchent comme dernier but, avec l'aide de l'Esprit Saint, la perfection de la charité. C'est ce même objectif que notre Congrégation se propose d'atteindre par notre apostolat spécifique, approuvé par le Pape Paul V, d'heureuse mémoire, qui fut Vicaire du Christ sur terre.

Les Conciles Œcuméniques et les Saints Pères, ainsi que les philosophes de bonne doctrine, sont unanimes à affirmer que la réforme de l'Église et de la Société commence par l'exercice d'un dévouement constant à ce ministère. En effet, si les enfants, dès leur bas âge, reçoivent une adéquate formation dans la Piété et les Lettres, on peut espérer sans aucun doute une heureuse réussite de leur vie.

Humblement nous devons espérer que Dieu Tout-puissant, qui nous a appelés comme ouvriers à cette moisson si abondante, nous fournira les moyens nécessaires pour devenir de dignes coopérateurs de la Vérité. Néanmoins, vu la délicatesse avec laquelle il gouverne le monde, nous avons jugé nécessaire, à l'exemple des Saints, de consolider notre Institut avec ces Constitutions.

Et puisque nous faisons profession d'être d'authentiques Pauvres de la Mère de Dieu, nous ne mépriserons jamais les enfants pauvres, mais, pleins de patience et de charité, nous chercherons à les enrichir de toutes sortes de qualités. D'autant plus que le Seigneur a dit: «Ce que vous avez fait à un de ces plus petits, c'est à moi que vous l'avez fait. »

Telle sera donc la mission de notre Institut: apprendre aux enfants les premiers éléments de la lecture correcte, de l'écriture, du calcul et du latin, mais surtout la piété et la doctrine chrétienne. Et tout cela par une méthode aussi facile que possible.

Cet apostolat auquel nous nous consacrons est tellement important, qu'il exige des personnes pleines de charité, de patience et d'autres vertus indispensables. Il faut donc considérer très attentivement qui doit être admis et qui doit être exclu de l'exercice de notre ministère.

Car si on ne procède pas avec un grand discernement dans le choix et dans l'admission des novices dans la Congrégation et si on ne leur donne pas une formation bien solide, notre œuvre, comme n'importe quel autre Institut, si saint soit il, risque fort de s'écrouler.

MÉDITATION

S'adressant à l'un des premiers piaristes, Calasanz écrit : « *J'expédie une lettre au P. Gianlucca, dans laquelle je lui manifeste avec affection parentale combien je souhaite lui communiquer avec charité l'esprit que le Seigneur m'a donné ; et je l'exhorte, avec toute l'affection que je peux, de venir à Rome, et de rester à côté de moi un peu de temps, pour apprendre la route qui mène au paradis* ». (EpCal 3913)

À l'âge de 85 ans, Calasanz exprime la conscience *d'avoir reçu* « un esprit » que Dieu lui-même lui a donné. Cette découverte offre la possibilité d'approfondir dans l'expérience croyante de l'homme qui a voulu faire de sa vie un chemin de suite avec Jésus, conduit par l'Esprit. Calasanz laisse ouvertes en occasions certaines *des portes à sa vie privée* par lesquelles il est possible de trouver des traits de la vocation nouvelle et originale que lui et les premiers piaristes ont commencé dans l'Église.

Calasanz égraine dans ses lettres les accents pédagogiques et spirituels de sa vocation et invite également dans de différents documents à vivre comme piaristes ses premiers compagnons ; il raconte son expérience dans des rapports, ses écrits détaillent le processus de la fondation et offrent les clés de l'identité primitive. Parmi tous, occupe une place prépondérante la Préface des Constitutions des Écoles Pies, texte de référence de la législation piariste.

Composé entre 1620 et 1621, la *Préface* condense en sept paragraphes le noyau du mode de vie piariste. Par le biais de « lettre d'identification » la *Préface* présente et identifie les Écoles Pies, reflétant « l'esprit » que le Seigneur a transmis à Joseph de Calasanz.

Un *Esprit* :

- *D'amour et de service à l'Église*, puisque le but ultime des Écoles Pies est de servir dans la *plénitude de la Charité*.
- Qui se rend visibles dans le *service éducatif*, exprimée dans le binôme *Piété et Lettres*, d'une façon nouvelle, simple et efficace.
- Avec la *Vérité* de l'Évangile comme horizon, depuis laquelle les Écoles Pies marchent et avec laquelle elles coopèrent.
- Vécu avec les *attitudes de Marie*, Mère de *Dieu*, personnalisant son expérience de pauvreté, humilité et don de soi, pour la mettre au service des plus nécessiteux.
- *Prophétique*, et par conséquent exigeant et risqué : la formation et la sélection des candidats assurera la survie et la fidélité de l'œuvre commencé.

Voici l'« esprit » que le Seigneur a donné à Calasanz et qui concentre le meilleur de son charisme, devenu un chemin pour suivre le Christ pour les générations des piaristes qui avons voulu le vivre et le traduire conduits par l'Esprit. Le vivant, Calasanz l'a proposé comme un chemin de bonheur et de plénitude pour tous, et comme un défi continuer à le recréer sous des modes multiples.

Dans l'a Préface des Constitutions nous reconnaissons la racine et le sens de notre vocation piariste commune et de là nous remercions Dieu de l'appel qui nous permet de suivre et de servir Jésus entre les petits et les pauvres, en moulant notre prestation à la mission évangélisatrice de l'Église avec

les caractéristiques éducatives que Calasanz a imprimées au message des Constitutions.

Le défi que Calasanz nous propose est de rester *unis au Christ, le Seigneur, avec le souhait de vivre uniquement pour Lui et de lui plaire en tout* (CCal 34). Demandons une fois de plus le don de nous tenir près du Dieu que nous a appelé et qui est fidèle.

GESTE-LUCERNAIRE

Introduction : le charisme de Calasanz a illuminé la vie de l'Ordre depuis ses origines. Les Constitutions ont contribué à maintenir vivante la flamme de la vocation piariste. Nous voulons nous inviter mutuellement à reconnaître et remercier Dieu de l'appel à le suivre comme Piaristes et à le partager à voix haute en ce moment.

Nous nous invitons à partager un motif de remerciement à Dieu pour notre vie et notre vocation piariste. Après le partager à voix haute avec tous, nous pouvons allumer une des petites bougies et les placer à côté des Constitutions.

À côté de l'exemplaire des Constitutions on place un cierge allumé et une petite bougie. De son côté un conteneur avec des petites bougies éteintes.

Pendant ce temps, chaque participant est invité à partager avec tous un motif de reconnaissance à Dieu pour sa vocation et sa vie piariste. Après avoir partagé, il se lève et prenant feu du cierge des Constitutions, allume une des petites bougies et la place près de l'exemplaire des Constitutions.

Lorsque le geste est terminée, debout, nous prions ensemble le Magnificat.

INTERCESSIONS

Remercions Dieu notre Père car Il nous a appelés dans son Fils à être des Coopérateurs de la Vérité, avec la force de l'Esprit Saint, en disant :

- Nous te rendons grâce, Seigneur.

Nous te rendons grâce, Seigneur, pour l'Église. Tu nous as appelés à vivre en elle, au service des plus petits sous la guide de l'Esprit Saint.

- Nous te rendons grâce, Seigneur.

Nous te rendons grâce, Seigneur, pour Saint Joseph de Calasanz. Fais que nous puissions continuer avec fidélité et audace l'œuvre qu'il a commencée pour ta gloire et le bien du prochain.

- Nous te rendons grâce, Seigneur.

Nous te rendons grâce, Seigneur, pour notre Ordre des Écoles Pies, moisson très fertile dans laquelle Tu nous invites à travailler avec amour et patience.

- Nous te rendons grâce, Seigneur.

Nous te rendons grâce, Seigneur, pour ta fidélité avec chacun d'entre nous. Donne-nous un esprit généreux et gratuit pour être en mesure de reconnaître et de remercier tous les biens reçus.

- Nous te rendons grâce, Seigneur.

Nous te rendons grâce, Seigneur, pour les vocations à la vie piariste. À ceux que tu appelles pour te suivre parmi nous, accorde-leur amour, humilité et simplicité pour s'abaisser à donner la lumière aux enfants.

- Nous te rendons grâce, Seigneur.

Nous te rendons grâce, Seigneur, pour nos frères piaristes âgés et malades. Accueille avec amour et gratitude l'offre généreuse de leur vie.

- Nous te rendons grâce, Seigneur.

Nous te rendons grâce, Seigneur, pour nos frères défunts piaristes. Reçois-les à côté de Marie, la Mère de Dieu, dans le Royaume réservé aux petites et aux pauvres.

- Nous te rendons grâce, Seigneur.

PRIÈRE FINALE

Notre Dieu et notre Père,
toi qui as donné à saint Joseph de Calasanz
une audace heureuse et une patience persévérante
pour travailler dans l'Église pour ta gloire et le bien du prochain,
bénit le École Pies en cette Année de Jubilaire Calasanctienne
avec une « nouvelle Pentecôte » de fruits abondants
dans le service généreux, gratuit et silencieux aux plus petits.
À toi la gloire pour les siècles des siècles
AMEN.

Chant à Marie. Sous l'abri de ta miséricorde.

ANNUS
IUBILÆI
SCHOLARUM
PIARUM

400 ANNI
1617-2017